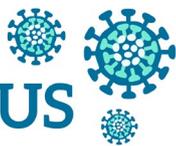


Pôle communication

Vendredi 17 avril 2020



# CORONAVIRUS Covid-19

## POINT DE SITUATION SANITAIRE INTERMÉDIAIRE

103 tests de dépistage du Covid-19 ont déjà été effectués. Ils n'ont pas révélé de nouveau cas.

Trois patients sont toujours hospitalisés, dont le patient qui était en réanimation et qui est désormais sorti de ce service.

Au total, 18 cas confirmés de Covid-19 ont été dépistés en Nouvelle-Calédonie depuis le 18 mars.



## SOLIDARITÉ

La Croix Rouge et le gouvernement appellent à la mobilisation générale des personnes qui souhaitent s'engager bénévolement auprès des populations les plus vulnérables ou dans les centres de confinement (hôtels).

Pour envoyer son profil à la délégation de Nouvelle-Calédonie de la Croix-Rouge française et faire part de ses disponibilités :

- [croixrouge.nc.covid19@gmail.com](mailto:croixrouge.nc.covid19@gmail.com)

*\*\* Retrouvez toute l'actualité du gouvernement sur [gouv.nc](http://gouv.nc) et [covid19.nc](http://covid19.nc) \*\**

- contact : 27 21 76
- ou remplir un formulaire en ligne : <https://covid19.nc/tous-mobilises-tous-solidaires/volontaire/>

## RENTRÉE SCOLAIRE

Pour rappel, en **province Sud et dans la province des Îles**, les écoles primaires, les collèges et les lycées publics et privés ouvrent :

- à compter du **lundi 20 et mardi 21 avril** pour les personnels et les enseignants,
- à partir du **mercredi 22 avril** pour les élèves.

En **province Nord**, la continuité pédagogique se poursuit dans le premier degré (maternelle et primaire) jusqu'au 3 mai.

En **province Sud**, les élèves sont accueillis en **demi-classe** durant la période du **22 au 30 avril, aux horaires habituels des établissements** (pas de classe le mercredi après-midi). Toutes les informations utiles sont communiquées aux parents par les établissements scolaires. Les transports scolaires, les internats, les cantines et les garderies sont opérationnels.

Pour les élèves de CAP, BEP, et bac pro, aucun **stage en milieu professionnel** n'est programmé avant le **11 mai 2020**.

Aucune sortie scolaire ne peut être programmée jusqu'aux prochaines vacances scolaires.

Les **classes préparatoires aux grandes écoles** ainsi que les **élèves de BTS** reprennent selon l'emploi du temps normal, à l'exception des adaptations proposées par les équipes pédagogiques.

L'Université de la Nouvelle-Calédonie reprend ses activités d'enseignement en présentiel, sur ses campus de Nouville et de Baco, à compter du **lundi 4 mai 2020**. Avant cette date, les enseignements sont maintenus à distance, selon le calendrier et l'organisation propre à chaque formation.

Grâce à la mobilisation de l'OPT-NC, les élèves bénéficient d'un accès aux sites du vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie et des collèges/lycées publics (EPENC) sans décompte de leur compte DATA mobile (pronote, [www.ac-noumea.nc](http://www.ac-noumea.nc))

### La continuité pédagogique se poursuit-elle ?

Oui. La continuité pédagogique est remise en place pendant cette période transitoire, les jours où les élèves ne sont pas en classe. Les travaux pédagogiques sont destinés à conserver un lien entre les élèves et leur établissement scolaire. Ils ne font pas l'objet d'une évaluation.

### Les conditions sanitaires sont-elles respectées ?

Des protocoles sont mis à disposition des établissements et des personnels pour l'entretien des locaux et le respect des exigences sanitaires : absence de contact entre les personnes (pas de poignée de mains, d'embrassade, d'accolade, d'activité avec des contacts physiques...) et hygiène des mains (savon, gel hydroalcoolique, sèche-main jetable).

**L'absentéisme des élèves est-t-il sanctionné ?**

En cas d'absence d'un élève, l'établissement contacte ses parents afin de connaître les motifs d'absence de l'élève. Pendant cette période de deux semaines, l'absentéisme n'est pas sanctionné.

**Le port du masque est-il nécessaire ?**

Des masques sont mis à la disposition des enseignants et des personnels éducatifs qui souhaitent en porter. Le port du masque est autorisé pour les élèves (sur fourniture des parents), mais non obligatoire.